

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 06 février 2025

Nombre de membres			
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	6	8
Date de la 1 ^{ère} convocation			
24 Janvier 2025			
Séance du 30 Janvier 2025			
Absence de quorum			
Date de la 2 ^{ème} convocation			
31 Janvier 2025			

Objet de la délibération
Renouvellement des Ateliers « Bien Vieillir »

N° de délibération
003 / 2025

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE, André AGNIEL.

Procurations : Vincente OBIOL à Delphine POIRIER. Françoise LLINARES à Brigitte GAYAUD

Absent(s) : Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, Claude CADENAT.

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur les politiques publiques. Il soulève un certain nombre d'inquiétudes sur le maintien en bonne santé des personnes et la lutte contre la dépendance. Alors, pour « bien vieillir », l'activité physique a un rôle prépondérant. Avec l'avancée en âge peuvent survenir des désagréments de santé, physique et psychologique. La perte d'autonomie qui en découle est la principale crainte des Français liée au vieillissement. L'activité physique est un outil de prévention : elle ralentit les effets du vieillissement et protège des conséquences de la sédentarité. Ainsi, depuis 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, en partenariat avec l'Association A.G.V. PAS'APA, des activités physiques adaptées qui permettent d'accueillir des administrés dans un cadre rassurant, de promouvoir la santé et l'information par l'activité physique et de lutter contre l'isolement. Il s'agit de séances de renforcement musculaire, de jeux, de la danse, des exercices de souplesse et d'équilibre. Mais aussi des pilâtes, du yoga, et de la sophrologie.

Ces ateliers connaissent un vif succès auprès de la population jonquiéroise et le CCAS souhaite donc renouveler les ateliers d'activités physiques adaptées avec l'Association A.G.V. PAS'APA, représentée par Mme CARLETTA.

Le budget prévisionnel de ces ateliers est estimé à 2450€.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la proposition reçue par le prestataire,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1. D'approuver dans un premier temps, le renouvellement de la prestation de service « Atelier Bien Vieillir » avec l'Association A.G.V PAS'APA, représentée par Mme CARLETTA, de janvier à juin 2025 dont le montant s'élève à 2 730.00€ TTC pour 42 séances d'activités physiques à raison de 2 fois par semaine.
2. Dans un second temps, d'accepter la prestation de juin à décembre 2025 dont le montant s'élève à 1 950.00€ TTC. Toutefois la participation de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) sera impérativement requise pour la mise en œuvre de ces activités.
3. D'inscrire les dépenses et les recettes afférentes au budget du CCAS

La secrétaire de séance,
Brigitte GAYAUD

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER